

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances et sa collègue la ministre d'État aux Finances viennent de flamber un milliard de dollars dans ce fiasco bancaire. Ma question a trait à un autre milliard de dollars, le produit d'une entente secrète pour rendre une décision fiscale favorable aux participants de l'affaire Gulf Canada. Le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre s'il était au courant de cette décision, s'il l'a approuvée, et si cela va s'ajouter à son déficit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire sur l'introduction de la question du député. Le gouvernement canadien n'a pas «flambé» un milliard de dollars dans ces banques. Ce milliard de dollars a été injecté dans ces deux banques à cause de certaines pratiques de mauvaise gestion et de mauvaise économie qui ont entraîné leur chute. Je rappelle à l'honorable chef de l'opposition que cette mauvaise économie est liée aux décisions des précédents gouvernements sur le Programme énergétique national.

Des voix: Bravo!

Des voix: Vous le savez bien, John.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que les choses soient donc bien claires.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question de l'honorable représentant, les questions de décisions fiscales sont des questions confidentielles qui intéressent le ministre du Revenu national et la société concernée.

[Français]

L'ARRANGEMENT RELATIF À LA VENTE DE L'ACTIF DE GULF CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai posé la question au ministre pour savoir s'il était au courant de cette interprétation fiscale en faveur des participants dans le *deal* ayant trait à la Gulf . . .

Est-ce que le ministre serait en faveur de soumettre toute la question à un comité parlementaire afin que les participants dans cet arrangement pour la vente de l'actif de Gulf Canada . . . pour que les intéressés eux-mêmes puissent témoigner et rappeler la nature de ces interprétations fiscales et que la population canadienne puisse savoir combien cela va coûter?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle à l'honorable représentant qui, en tant que juriste, devrait comprendre ces questions, que les questions de jugement fiscal, si tant est qu'il y ait jugement fiscal ici, sont des questions confidentielles qui intéressent le ministre du Revenu national et la société elle-même.

Les questions relatives à la reprise d'une partie de l'actif de Gulf Canada par Petro-Canada sont des questions que l'honorable représentant pourrait peut-être poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mais ce sont là des questions que nous avons abondamment commentées depuis plusieurs mois.

LE RENVOI ÉVENTUEL DE LA QUESTION À UN COMITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai donné au ministre quelques conseils sur la question de l'application de la Loi sur les banques aux déposants de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque. Il n'a pas voulu en tenir compte. Alors voici comment je lui présente maintenant la question: Même si l'on admet que le ministre du Revenu national ne peut pas, en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, révéler le contenu de ces décisions fiscales, les contribuables eux-mêmes le peuvent certainement. Le ministre des Finances voudrait-il prendre des dispositions avec le ministre du Revenu national pour soumettre toute cette question à un comité parlementaire afin de permettre aux contribuables de venir exposer au Parlement les informations qu'ils ont eues sur ces décisions?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le très honorable chef de l'opposition voudrait faire soumettre certaines questions à un comité de la Chambre des communes. Ce n'est pas à moi de décider de ce qui peut être soumis à un comité de la Chambre des communes. Peut-être voudrait-il adresser cette proposition au président de ce comité.

LA JUSTIFICATION DE LA DÉCISION FISCALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai du mal à en croire mes oreilles.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons du mal à en croire votre cravate.

M. Johnston: Est-ce que le ministre des Finances est en train de me dire que la Loi de l'impôt sur le revenu permet des arrangements sous la table qui risquent dans le cas présent de coûter un milliard de dollars au contribuable canadien? Il fait cadeau d'un milliard de dollars à un groupe de riches Canadiens, et il ne veut pas faire savoir à l'opinion publique en fonction de quoi cette décision a été prise?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà encore une fois le critique financier du parti d'opposition qui nous donne un exemple de son indignation bien connue. Il s'écoute tellement parler qu'il en oublie de poser une question.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Si c'est comme cela que vous pensez dissimuler la chose, alors levez-vous et défendez-vous!

M. le Président: A l'ordre!

M. Johnston: Quel culot, donner une réponse pareille.

Des voix: Oh!

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: Posez votre question, super-gueule!